

218C1974
FR0004038099-OP020-RO11

13 décembre 2018

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

GFI INFORMATIQUE

(Euronext Paris)

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société GFI INFORMATIQUE, soit du 29 novembre au 12 décembre 2018 inclus, la société Mannai Corporation a acquis sur le marché 604 539 actions GFI INFORMATIQUE au prix unitaire de 10,50 €.

A la clôture de l'offre, la société Mannai Corporation détient 64 911 481 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 97,51% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Les actions GFI INFORMATIQUE sont radiées d'Euronext Paris ce jour, 13 décembre 2018, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre².

¹ Sur la base d'un capital composé de 66 570 771 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² A l'exception (i) des 272 244 actions GFI INFORMATIQUE attribuées gratuitement par la société dont la période de conservation ou d'indisponibilité n'a pas expiré à la date de clôture de l'offre (et qui font l'objet de contrats de liquidité conclus avec la société Mannai, en date du 10 novembre 2016, et modifiés par des avenants conclus, en novembre 2018, à des conditions financières cohérentes avec le prix de la présente offre publique), et (ii) des 70 030 actions GFI INFORMATIQUE autodétenues par la société (cf. notamment D&I 218C1895 du 27 novembre 2018).